

CAMEROUN

Émeutes de février 2008

SUIVI DES RECOMMANDATIONS

Vers une indifférence des pouvoirs publics...?



RAPPORT

De l'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT) Littoral

Février 2012

SOMMAIRE

SIGLES ET ABBREVIATIONS.....	3
INTRODUCTION.....	4
CRISE SOCIALE DE FEVRIER 2008...UN FLASH BACK.....	5
EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS.....	7
<i>Recommandation 1: Reconnaître publiquement et condamner le recours excessif à la force par les forces de sécurité de l'Etat, au cours des manifestations de fin février 2008.....</i>	8
<i>Recommandation 2: Diligenter une enquête judiciaire, indépendante et impartiale, sur les crimes et violations graves aux droits de l'homme commis fin février 2008, afin que les responsables soient jugés et condamnés conformément à la loi. Le rapport et les résultats de cette enquête devront être publics.....</i>	9
<i>Recommandation 3: Relâcher immédiatement toutes les personnes qui sont encore en détention et qui ont été arbitrairement arrêtées, illégalement détenues, ou injustement condamnées pendant et après les événements de fin février 2008.....</i>	11
<i>Recommandation 4: Veiller à ce que les blessés reçoivent les soins médicaux et le soutien psychologique nécessaire, et veiller à ce que toutes les victimes reçoivent des réparations adaptées.....</i>	12
<i>Recommandation 5: Coopérer pleinement aux éventuelles enquêtes internationales à venir.....</i>	13
<i>Recommandation 6: Assurer une meilleure protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, pour créer un environnement propice à la tenue en 2011, des élections présidentielles libres, ouvertes, démocratiques et transparentes.....</i>	13
CONCLUSION – RECOMMANDATIONS.....	17

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACAT : Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture

BIR : Bataillon d'Intervention Rapide

DUDH : Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

ELECAM : Elections Cameroon

EPU : Examen Périodique Universel

ESIR : Equipe Spéciale d'Intervention Rapide

GSO : Groupe Spécial d'Opération

NODYNA : Nouvelle Dynamique Nationaliste Africaine

ONDH : Observatoire National des Droits de l'Homme

PMUC : Pari Mutuel Urbain Camerounais

RDPC : Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais

SDF : Social Democratic Front

INTRODUCTION

25 - 29 février 2008, 25 - 29 février 2012, quatre années – jour pour jour - que le Cameroun a été le théâtre des tristes émeutes de la faim et contre la vie chère.

En effet, du 25 au 29 février 2008, le Cameroun a fait l'objet des plus importants mouvements sociaux qu'il ait connu depuis plus de vingt (20) ans. Partant d'un mouvement de grève nationale lancé par les transporteurs du fait de la hausse du prix du carburant à la pompe, la grève s'est vite muée en mouvement de revendications sociales, principalement dans les cinq (05) régions du grand sud du Cameroun. Les populations et notamment les jeunes ont pris d'assaut les rues avec des revendications dans trois domaines clés :

Dans le domaine Socio-économique: Les revendications portaient sur les prix trop élevés des produits de première nécessité, notamment le carburant, le riz, le pain, le ciment, l'huile de palme, etc. ; l'accès problématique aux soins de santé primaires et à l'éducation ; le faible pouvoir d'achat du fait de revenus trop bas et le chômage criard.

Dans le domaine Politique : La tentative de modification de la constitution pour permettre au Président Biya de briguer un mandat supplémentaire en 2011.

Dans le domaine des Libertés Civiques : l'interdiction des manifestations publiques dans la région du Littoral par le Gouverneur ; le musellement des médias couronné par la fermeture de Equinoxe TV et radio à Douala ainsi que de Magic FM à Yaoundé ; la répression violente des manifestations organisées par l'opposition notamment le Social Democratic Front (SDF) dans la région du Littoral ayant fait trois morts à Douala.

Ainsi, avec l'appui de l'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT) Littoral au Cameroun et l'ACAT-France en mission d'enquête au Cameroun, l'Observatoire National des Droits de l'Homme (ONDH) a publié un rapport, sur la situation, intitulé : **25-29 février 2008, Cameroun: une répression sanglante à huis clos**. Dans ce rapport, un ensemble de recommandations avaient été précisément formulées à l'endroit du gouvernement camerounais.

Deux cent huit (208) semaines plus tard, une question fondamentale reste ouverte dans l'esprit du citoyen camerounais: **Peut-on dire que les pouvoirs publics Camerounais ont pris des mesures pour faire la lumière sur les exactions enregistrées aux cours des évènements de février 2008, et de prévenir d'éventuels soulèvements?**

Telle est la problématique qui justifie la substance de ce rapport de suivi des recommandations faites au gouvernement Camerounais à la suite des évènements de février 2008.

Outre le rappel des faits et l'analyse fondée sur l'observation, ce rapport est également le fruit des enquêtes menées auprès des victimes et familles des victimes à l'exemple de Monsieur KAMENI Joe De Vinci dit Joe la Conscience (artiste musicien – combattant pour la démocratie) ; des Hommes d'Eglise notamment le Cardinal Christian TUMI ; des parlementaires dont l'honorable Jean-Michel NINTCHEU (député S.D.F) ; des Hommes politiques à l'instar de Monsieur Hervé Emmanuel NKOM (Cadre, membre du Comité central du RDPC – parti au pouvoir), de Monsieur Albert NDZONGANG (président du parti politique " La Dynamique" – Candidat à l'élection présidentielle du 09 octobre 2011).

La publication du présent rapport trouve son fondement dans la démarche entreprise par l'ACAT-Littoral depuis 2008 visant à dénoncer les exactions commises au cours des émeutes de février 2008 et à inviter les pouvoirs publics à procéder aux diverses réparations auprès des victimes ou leurs ayants droits.

CRISE SOCIALE DE FEVRIER 2008...UN FLASH BACK

Après la crise sociopolitique de 1990 marquée par le phénomène des « villes mortes », le Cameroun a également vécu une période de turbulence en fin février 2008.

En effet, tout commence avec le projet de révision de la constitution en son article 6, alinéa 2 initiée par le Président de la République du Cameroun et, par l'arrêté du Gouverneur de la Région du Littoral, rendu public le 15 janvier 2008, interdisant toute manifestation et autres occupations non autorisées sur la voie publique.

En dépit de cette mesure administrative, la ville de Douala a été marquée par des meetings et marches de protestation contre la modification de la constitution, organisés et tenus par Monsieur MBOUA MASSOK, leader nationaliste panafricain (Président de la Nouvelle Dynamique Nationaliste Africaine – NODYNA) et par le parti politique de l'opposition S.D.F de NI John FRU NDI. C'est au cours de ces différentes manifestations que les manifestants ont été dispersés par les éléments des forces de l'ordre et que Monsieur MBOUA MASSOK a été interpellé et déporté pour être abandonné dans une brousse de la zone de Yabassi.

En prévision du meeting du parti politique du Social Democratic Front (SDF), programmé le 23 février 2008 au lieu dit "Carrefour Dakar", dans l'Arrondissement de Douala 3^{ème} dont l'objectif visait la sensibilisation du public à la non révision de l'article 6 alinéa 2 de la Constitution, une forte mobilisation des forces de l'ordre a été déployée sur le lieu et a assailli le quartier Dakar tout autour de l'espace prévu pour le meeting.

Arrivés sur le lieu, et après avoir constaté un important déploiement des éléments de force de sécurité, le député Jean Michel NINTCHEU et son équipe ont purement et simplement annulé la tenue dudit meeting. C'est ainsi que, les éléments des forces de l'ordre présents ont



opté pour la dispersion de la foule à l'aide du gaz lacrymogène et des camions lance-eau. Cette dernière réaction a créé un affrontement entre les forces de sécurité et des individus venus assister au meeting. La situation s'est transformée en une véritable émeute entraînant de ce fait, trois (03) morts, de nombreux blessés et des dégâts matériels.

Alors que la ville de Douala est en pleine ébullition, les acteurs syndicaux des transporteurs et les représentants du gouvernement sont à Yaoundé pour une négociation relative à la baisse des prix de carburants et à la levée du mot d'ordre de grève générale des transporteurs programmée pour le lundi 25 février 2008.

En l'absence d'un consensus, le mot d'ordre de grève générale des transporteurs est massivement suivi le lundi 25 février 2008. Toutefois, le mouvement de grève s'est vite transformé en un mouvement de protestation et de revendication populaire. Très vite, la circulation des véhicules et des motos est bloquée, les commerces sont pillés, les véhicules des particuliers sont endommagés, les services publics vandalisés et des personnes en circulation brutalisées. Les manifestants portent des pancartes sur lesquels on peut lire des slogans de types: «*Non à la vie chère*»; «*Ne touche pas à ma Constitution*»; «*Nous voulons une baisse*

de 35% pour les produits alimentaires»; «*Nous n'avons plus d'avenir, Paul BIYA doit partir...*». Dans la mêlée, l'on pouvait également entendre les femmes dire: «*Nous ne pouvons plus nourrir nos enfants à cause de la vie chère*; *Nos enfants qui ont fini l'école sont encore à notre charge...*». Il est observé des attroupements des jeunes manifestants dans les grands carrefours et artères des villes, installant des barricades avec de vieilles roues de voitures et incendiant tout sur leur passage.

A en juger par l'ampleur du mouvement et l'étendue des dégâts, il est apparu pour les pouvoirs publics que la situation était très grave, bien plus grave que ce que les villes mortes ont fait en beaucoup de temps. Alors, toutes les forces ont été mobilisées avec des moyens disproportionnés face aux populations aux mains nues. Les militaires (forces de 3^e catégorie) sont sortis des casernes; la police et la gendarmerie ainsi que des unités spéciales comme le GSO, ESIR et le BIR ont investi le terrain avec des armes à feu tirant à balles réelles; des chars et des hélicoptères prenant du terrain.

Au finish, le gouvernement annonce officiellement qu'il y a eu

quarante (40) morts dont un élément des forces de sécurité et le reste relevant des manifestants et de nombreux blessés tant du côté des manifestants que celui des forces de l'ordre. Par ailleurs, les organisations de la société civile affirment qu'il y a eu au moins 139 morts au cours de ces émeutes et plus de 3 000 personnes arrêtées, torturées et déferées aux parquets, alors que le gouvernement a donné un chiffre officiel de " 1137 personnes interpellées dans les cinq provinces touchées par les troubles" .

Outres les exécutions arbitraires et

les arrestations massives, de multiples cas de violations ont également été recensés notamment :

- La violation du droit de la défense lors des procès;
- Les procès expéditifs;
- Les jugements des mineurs en audience de flagrant délit sans informations judiciaires préalables;
- Les jugements et condamnations des prévenus sans identification fiable;
- Les coups, blessures et tortures durant la détention;
- Les rafles post-manifestations.

De même, dans les villes touchées par les émeutes, l'on a enregistré

des actes de pillages, de destructions des biens publics et privés. Ainsi, quarante-quatre (44) édifices publics ont été saccagés. Les opérateurs économiques ont subi de lourdes pertes qui s'évaluent à de dizaines de milliards de francs CFA ; Trente-trois (33) stations-service ont été totalement détruites ; Plusieurs dépôts de sociétés brassicoles ont été pillés ; Des kiosques du Pari Mutuel Urbain Camerounais (PMUC) ont été saccagés.



EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS

A la suite des "émeutes de la faim" de février 2008, l'Observatoire National des Droits de l'Homme en collaboration avec l'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT) – Littoral et l'ACAT-France, a produit un rapport d'observation et d'enquête sur lesdites intitulé **«25-29 février 2008, Cameroun: une répression sanglante à huis clos.»** En dehors de l'exposé factuel, ce rapport a dénoncé les multiples dérives et violations des Droits de l'Homme observées lors de ces émeutes.

A cet effet, dans le souci d'accompagner les pouvoirs publics dans leurs missions de promotion et de protection des Droits de l'Homme au Cameroun, des recommandations citoyennes lui avaient été faites en février 2009 dans le rapport sus évoqué. Il s'est agi notamment de :

- Reconnaître publiquement et condamner le recours excessif à la force par les forces de sécurité de l'Etat, au cours des manifestations de février 2008 ;
- Diligenter une enquête judiciaire, indépendante et impartiale, sur les crimes et violations graves des Droits de l'Homme commis fin février 2008, afin que les responsables soient jugés et condamnés conformément à la loi ;
- Relâcher immédiatement toutes les personnes qui sont encore en détention et qui ont été arbitrairement arrêtées, illégalement détenues, ou injustement condamnées pendant et après les événements de fin février 2008 ;
- Veiller à ce que les blessés reçoivent les soins médicaux et le soutien psychologique nécessaire, et veiller à ce que toutes les victimes reçoivent des réparations adaptées ;
- Coopérer pleinement aux éventuelles enquêtes internationales à venir ;
- Assurer une meilleure protection des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales, pour créer un environnement propice à la tenue, en 2011, d'élections présidentielles libres, ouvertes, démocratiques et transparentes.

Quatre années plus tard, l'ACAT s'interroge sur le niveau de prise en compte desdites recommandations par les pouvoirs publics.

Pour arriver à une esquisse de réponse, l'ACAT-Littoral a fait appel aux avis des acteurs politiques, parlementaires, Religieux, des victimes et famille des victimes en l'occurrence :

- Monsieur KAMENI Joe De Vinci dit Joe la Conscience (Victime, artiste musicien – Nationaliste/ combattant pour la démocratie) ;
- Monsieur Hervé Emmanuel NKOM (Cadre du parti, membre du Comité central du RDPC – parti au pouvoir) ;
- Honorable Jean-Michel NINTCHEU (député – Vice-président du groupe parlementaire S.D.F) ;
- Monsieur Albert NDZONGANG (Président du parti politique "La Dynamique" – Candidat à l'élection présidentielle du 09 octobre 2011) ;
- Eminence Christian Cardinal TUMI (Evêque émérite de l'Archidiocèse de Douala).

Recommandation 1: *Reconnaître publiquement et condamner le recours excessif à la force par les forces de sécurité de l'Etat, au cours des manifestations de fin février 2008.*

DE L'AVIS DES ACTEURS...

Jean-Michel NINTCHEU : « je dois dire que l'Etat du Cameroun n'a pas du tout reconnu les exactions de février 2008. Je pense que l'Etat représenté par le chef de l'Etat a plutôt indexé les mains invisibles qui auraient manipulés des jeunes pour – souvenez-vous du fameux terme « Apprentis sorciers » - donc on est resté dans le déni de ces exactions. Je continue à penser que le gouvernement du Cameroun a tout fait pour banaliser ces événements extrêmement graves qui ont conduit au massacre de centaines de jeunes camerounais. Et c'est cette attitude des pouvoirs publics de vouloir à tout pris masquer la gravité de ces événements qui est révoltante. »

Hervé NKOM : « je n'ai lu aucun rapport de l'Etat qui démontre qu'il y a eu des exactions – disons simplement qu'il y a eu des problèmes de dysfonctionnement dans la gestion du maintien de l'ordre. Nous avons une armée qui a certes cinquante ans, mais qui est jeune dans la pratique de certaines techniques pour le maintien de l'ordre. Il faut que les gens soient humbles dans ce pays – l'Armée qui a été créée dans les années soixante n'est pas une armée qui est adaptée aux événements tels que les violences urbaines, les éruptions, les mouvements de masse des années 90 voir 2000 ; donc aujourd'hui, nous devons ensemble avoir l'humilité pour dire que au fur et à mesure que nous allons connaître certains événements, nos forces de sécurité doivent être adaptées à ceux-ci et au tempérament de la population. Car les forces de sécurité ne sont pas là pour réprimer les droits de l'homme – elles ne sont non plus là gratuitement. Il faut néanmoins dire que l'Etat à quand même le monopole de la violence pour que l'ordre reste à la loi pour l'intérêt général et que l'on n'entre pas dans l'anarchie. Donc Il faut faire un équilibre savant entre les deux. C'est vrai qu'en 2008, et chaque fois qu'il y a un événement, on constate qu'il faut qu'on aille encore dans le chemin de la formation de

nos forces surtout de police et de gendarmerie pour le maintien de l'ordre afin de ne pas faire intervenir les forces de 3^{ème} degré donc l'armée de terre. – mais cette recommandation ne pose pas pour autant moins le problème de professionnalisme et de capacité de l'Etat à maintenir l'ordre sans violer les droits – sans porter atteinte aux personnes physiques – l'ultime organisation sociale, c'est la protection de l'individu – c'est l'homme qui est quand même le début et la fin de tout. Donc il faut que nous puissions vivre en harmonie pour que toute activité humaine même au nom de l'intérêt collectif ne porte pas atteinte ni physiquement, ni moralement à l'individu. Mais ceci dit, on ne peut pas non plus au nom de "libertarisme" ouvrir la voie à l'anarchie – il faut qu'il y ait des autorités de maintien de la paix.

Donc c'est un équilibre normal entre liberté de manifestation, de protestation mais aussi de maintien de l'ordre public.

Je ne suis pas d'accord quand on dit que l'armée délibérément a commis des exactions – on ne peut pas faire une omelette sans casser les œufs – il y a eu quelques coups – mais ce sont des coups que normalement on ne peut pas accepter – qui doivent être corrigés.

S'il y a eu un seul camerounais qui est mort, c'est un mort de trop – je pense qu'il y a eu des problèmes, ce n'est pas ce que certains les regardent aujourd'hui avec un sourire – ceux qui gèrent le "ministère de la parole", les activistes pensent que s'était un dévouement, mais nous qui étions dedans, nous savions qu'on a frôlé la catastrophe lors de ces émeutes. La preuve : ailleurs cela s'est transformé en catastrophe. Réjouissons-nous qu'il n'y a pas eu plus de morts – mais je crois qu'on devrait, ensemble, envisager les possibilités de manière à ce que les protestations, les manifestations n'entraînent pas mort d'homme. C'est ça la société idéale – Aujourd'hui je souhaite simplement que la liberté reste la règle et que la paix sociale

soit en permanence pour tout le monde et que nos forces ne soient pas utilisées contre la population. »

Joe la Conscience : « Le gouvernement de Monsieur Biya n'a jamais formellement reconnu que les massacres de grande envergure avaient été perpétrés sous ses ordres en février 2008 au Cameroun, ce qui est d'ailleurs normal dans la mesure où se serait comme demander à quelqu'un de se faire hara-kiri.

Même si au lendemain de ces massacres le ministre de la justice d'alors avait reconnu 40 morts ceux-ci sont malheureusement considérés par le gouvernement comme étant des subversifs, des déstabilisateurs qui méritaient la mort, raison pour laquelle aucune démarche réparatrice ou même de simple excuses publiques n'ont jamais été engagées par ces autorités, qui depuis se sont enfermées dans une arrogance condescendante qui consiste à caricaturer tous ceux qui s'opposent à ce gouvernement comme étant des vermines qu'il faut absolument éradiquer par tous les moyens. »

Albert NZONGANG : « L'Etat a pensé jusqu'ici avoir été agressé par ceux qui ont osé dire que la vie est chère. L'intervention de la police chez nous est une pratique qui ne m'émeut pas. Selon le gouvernement, les éléments des forces de l'ordre n'ont pas commis d'exactions, mais ils ont maintenu la paix. Le maintien de la paix au Cameroun veut dire qu'on a cassé quelques œufs même si on n'a pas fait d'omelettes. Je pense que l'Etat est loin de reconnaître ses manquements dans tous les secteurs de la vie au Cameroun. »

Cardinal Christian TUMI : « Nous ne sommes pas au courant d'une reconnaissance officielle. D'ailleurs ce qui c'est passé en 2008 rentre dans le même sillage que celui des villes mortes, du Commandement opérationnel et des neuf de Bépenda. Donc je ne suis pas au courant. »

CE QUE PENSE L'ACAT...

Quatre années plus tard, le peuple Camerounais garde toujours l'espoir que les pouvoirs publics se décideront finalement à réagir par le biais d'une adresse à la nation, relativement au comportement déviant de ses éléments de force de sécurité et de maintien de la paix en février 2008.

En prenant en considération l'état actuel des choses, et les différentes enquêtes et interviews menées dans l'optique de se rassurer du respect de cette recommandation,

Recommandation 2: *Diligenter une enquête judiciaire, indépendante et impartiale, sur les crimes et violations graves aux droits de l'homme commis fin février 2008, afin que les responsables soient jugés et condamnés conformément à la loi. Le rapport et les résultats de cette enquête devront être publics.*

DE L'AVIS DES ACTEURS...

Jean-Michel NINTCHEU

« Je pense que le gouvernement a effectivement promis la mise en place d'une commission d'enquête chargée de faire la lumière sur ces événements. Je pense que le gouvernement l'a fait sous pression et le but recherché était l'effet d'annonce. En réalité, rien n'a été fait. J'ai la chance de rencontrer les familles victimes des événements de février 2008 et je puis vous dire depuis 2008, aucunes de ces familles n'a été approchées. Et ça m'étonnerait qu'une enquête sérieuse soit menée sans que toutes les parties soient approchées. Donc tout le discours relatif à la commission d'une enquête n'a été que de la poudre aux yeux pour calmer les organisations internationales, les partenaires étrangers soucieux de voir la vérité éclatée et je pense qu'il est bon qu'on continue à mettre la pression sous le régime afin que les événements de 2008 ne tombent pas dans les oubliettes – du moins la mémoire de ces jeunes ne soient oubliée. Je suis convaincu que le pouvoir n'a jamais eu l'intention de mener une enquête sérieuse pour établir la vérité encore moins l'intention de sanctionner les auteurs de ces exactions.

Donc aucune enquête sérieuse ne

l'on note que le gouvernement du Cameroun a délibérément fait fi de ses engagements à l'égard de la constitution (en son préambule), et des instruments juridiques internationaux régulièrement ratifiés ou officiellement approuvés.

Il s'agit ainsi du non respect du contenu de l'**article 3** de la *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme* du 10 Décembre 1948, qui dispose que : «*Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne*».

Dans le même ordre, l'ACAT note la violation de l'**article 2** al.2de la

Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants qui dispose que : «*Aucune circonstance exceptionnelle, quelle qu'elle soit, qu'il s'agisse de l'état de guerre ou de menace de guerre, d'instabilité politique intérieure ou de tout autre état d'exception, ne peut être invoquée pour justifier la torture*».

Tous ces articles font défense à l'Etat de faire un recours excessif à la force quelque soit la situation.

peut-être ordonnée sachant que c'est ce même régime qui a ordonné les massacres. Je pense qu'il ne faut pas perdre de vue le contexte de ces événements – ça faisait suite au désir de monsieur Biya de modifier la constitution pour s'éterniser au pouvoir – de faire sauter les verrous de limitation de mandat qui faisait de 2011 le terminus pour lui. Dont c'est dans ce contexte que monsieur Biya est directement responsable de ces massacres. Il ne faut pas directement occulter sa responsabilité et ça m'étonnerait que des enquêtes sérieuses soient menées car celles-ci remonteraient directement jusqu'à lui – c'est ça la réalité. Je pense que, nous l'avons demandé en son temps, il lui était mieux indiqué que se soit une commission d'enquête internationale qui mène ces enquêtes de façon impartiale comme ça se fait dans d'autres pays compte-tenu de l'extrême gravité de ces exactions en temps de paix.

Le régime de monsieur Biya est un régime qui ne doit sa survie qu'au soutien que lui apporte l'armée – qui est par ailleurs fortement tribalisée. Vous comprendrez que la plus part des cas de dérapage sont le fait des militaires ou des responsables de l'armée qui sont mues par une espèce d'instinct tribal - qui pense qu'il faut à tout pris parer à tout danger réel ou imaginaire mena-

çant la survie du régime. C'est pourquoi cette armée considère les dérives comme le dernier rempart qui doit protéger le régime. C'est pourquoi toutes ces forces de sécurité ou de « répression » son pratiquement assurées d'être protégée, sont assurée d'une impunité automatique – donc je dirai que c'est une espèce de complicité, de relation incestueuse entre l'armée et le pouvoir. L'armée étant le dernier rempart de protection pour le pouvoir de Monsieur Biya qui est illégitime et qui s'appuie sur cette armée pour réprimer de manière extrêmement féroce toute velléité de révolte ou tout mécontentement. Voilà en réalité les raisons pour lesquelles les responsables de cette armée qui se rendent coupables de telles exactions ne sont jamais inquiétés. »



Hervé NKOM

« En matière de sécurité, ce n'est pas le raconter, on ne va pas mettre sur la place publique qu'on a sanctionné tel élément ou tel élément est muté pour tel raison – ceci démoralise les troupes – nous avons tous besoin de la police pour maintenir l'ordre. On a besoin d'un minimum d'ordre – mais je répète qu'il faut professionnaliser nos troupes pour que rien ne soit fait qui soit contraire aux droits de l'homme, qui soit contraire aux droits des personnes et qui soit contraire au bien-être social- vivre ensemble- il faut que nous construisons une société de confiance et de liberté où on utilise pas les moyens d'Etat contre les populations et contre les citoyens – ceci dit, en tant que homme politique du parti au pouvoir, nous assumons ce qui s'est passé en disant que plus jamais que ça revienne.

Il faut reconnaître que les événements de février 2008 étaient liés au mal vivre, au panier de la ménagère, à tout le ras-le-bol et au chômage – Mais aussi au contexte international qui a contaminé à la fois notre jeunesse et une frange de la population qui voulait se défouler.

Evidemment, le gouvernement n'est pas autiste – il devrait tirer les conséquences de tout évènement même si se sont des conséquences qu'il ne rend pas public – Gouverner, c'est prévoir – et quand vous avez vécu ce genre d'évènements, il faut adapter les instruments pour que ça n'est plus lieu et faire l'anticipation – l'anticipation c'est améliorer – lutter contre le chômage, donner du pouvoir d'achat – regarder la condition des jeunes diplômés sans emplois – je crois que pour certains domaines, même si le rapport d'enquête n'est pas confiné dans une bibliothèque ou dans un document, les réponses sont devant vous – dans notre politique de grandes réalisations qui a été précédée par des grandes ambitions – même si la réponse n'est pas l'idéale, mais le chantier des 25 000 emplois est l'une des réponses du terrain – vous voulez que je vous donne les noms de gendarmes qui ont été dégradés ce n'est pas mon rôle.

Nous avons eu une situation où tout a été confus – vous aviez chez



les manifestants, des gens honnêtes, sincères qui luttait pour leur condition de vie et vous aviez aussi des bandits qui pratiquaient du vandalisme et vous aviez chez les policiers des professionnels qui savaient qu'en face d'eux il n'y avait que des compatriotes et des frères et vous aviez aussi quelques éléments qui se sont trompés de métier qui ne devraient pas avoir la place dans le corps et qui en ont profité pour la confusion de la brutalité.

Bref, le plus important c'est de faire en sorte que cela n'est plus lieu. Le peuple est souverain et sacré et le citoyen est sacré. L'homme ne doit pas être un loup pour l'homme. »

Albert NZONGANG

« Notre pays est un pays où l'armée a pris le pas sur la politique et est presque impunie. Les agents des forces de l'ordre même pris en flagrant délit d'assassinat, vont au tribunal juste le temps d'être relaxés. D'ailleurs l'armée et le pouvoir vivent en très bonne entente. C'est pour cette raison que même en période difficile, où la population n'a rien à manger, l'armée reste gâtée, les généraux roulent dans des véhicules neufs, ils ont un salaire mirobolant, ils ne vont jamais en retraite même quand on les met en retraite, on utilise des termes pour amadouer, on dit 2^{ème} groupe, c'est-à-dire qu'ils sont toujours généraux, bien sûr qu'un général est toujours un général – mais dans d'autres pays on dit bien général en retraite.

Dans notre pays si l'Etat commet une commission d'enquête, c'est pour trouver ceux qui ont osé défier l'autorité, ce n'est pas pour indemni-

ser ceux qui ont perdu leur bien – donc à ce jour, aucune indemnisation n'a été envisagée. Je crois que les plus malins sont ceux qui ont tout simplement passé leur perte de temps dans leur comptabilité au chapitre « perte et profit ». Mais pour l'Etat, c'est le cadet de ses soucis. A la limite on doit être content de ce que l'Etat n'a pas demandé à ces affamés de payer tout ce qu'ils ont cassé. Au Cameroun, quand on veut enterrer un sujet, on crée une commission dite indépendante. Les commissions "indépendantes" chez nous obéissent à celui qui les met en place ; comment comprendre que quelqu'un supposé être indépendant et libre, ose dire « sur haute instruction du chef de l'Etat » et toute honte bue... »

Joe la Conscience

« Le gouvernement n'a jamais engagé d'enquêtes parce qu'il sait pertinemment qu'il est le principal coupable. Les hommes en tenues de tous les corps d'armées ou presque restent de simples exécutants. La mise en place d'une commission d'enquête ici n'aurait d'ailleurs pour but que de déterminer la profondeur de l'implication des uns et des autres, dans la mesure ou pour moi le véritable coupable est connu- les autorités publiques - et là, il n'y a aucun doute. »

Cardinal Christian TUMI

« Peut-être qu'ils ont créé une commission d'enquête. Mais comme toute commission, c'est rare que les résultats soient rendus publics. »

CE QUE PENSE L'ACAT...

Au lendemain de la crise de février 2008, aucune commission d'enquête à la connaissance de l'ACAT-Littoral n'a été mise sur pied par le gouvernement, afin que lumière soit faite. Ainsi donc, l'absence d'enquête traduirait la mésestime des pouvoirs publics camerounais vis-à-vis de l'ensemble des crimes et violations graves aux droits de l'homme commis fin février 2008. Malgré les multiples dénonciations et interpellations des organisations de la société civile, le gouvernement a entretenu un mutisme sans égal ; donnant de ce fait la possibilité aux différents auteurs des exactions de circuler en toute quiétude.

C'est ainsi que le gouvernement Camerounais tombe sous le coup de la violation des textes et des règles de procédures en matière de condamnation des auteurs des vio-

lations des Droits de l'Homme. Cette attitude contribue à montrer combien l'Etat feint à respecter ses engagements, puisqu'aucune poursuite et condamnation pour torture et traitements cruels, dégradants et inhumains au sens de l'article 132 (bis) du code pénal n'a été prononcée. De plus la violation de l'**article 2** de la **convention contre la torture** qui dispose que : «*Tout Etat partie prend des mesures législatives, administratives, judiciaires et autres mesures efficaces pour empêcher que des actes de torture soient commis dans tout territoire sous sa juridiction. 2-Aucune circonstance exceptionnelle, quelle qu'elle soit, qu'il s'agisse de l'état de guerre ou de menace de guerre, d'instabilité politique intérieure ou de tout autre état d'exception, ne peut être invoquée pour justifier la torture. 3- L'ordre d'un supérieur ou d'une autorité publique ne peut être invoqué pour justifier la torture*».

Violation des **articles 7** : «*Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi.*» ; **article 8** : «*Toute personne a droit à un recours effectif devant les juridictions nationales compétentes contre les actes violant les droits fondamentaux qui lui sont reconnus par la constitution ou par la loi*» ; **article 10** : «*Toute personne a droit, en pleine égalité, à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et impartial, qui décidera, soit de ses droits et obligations, soit du bien-fondé de toute accusation en matière pénale dirigée contre elle*» ; et même l'**article 11** pour ne citer que ceux là, tous contenus dans la **Déclaration Universelle des Droits de l'Homme** du 10 Décembre 1948.

Recommandation 3 : *Relâcher immédiatement toutes les personnes qui sont encore en détention et qui ont été arbitrairement arrêtées, illégalement détenues, ou injustement condamnées pendant et après les événements de fin février 2008.*

DE L'AVIS DES ACTEURS...

Hervé NKOM

« Les décrets qui ont été signés et publiés doivent être appliqués – l'Etat de droit c'est le respect aussi du droit – c'est une obligation pour l'Etat de respecter sa parole – l'Etat du Cameroun doit être sérieux, on est pas dans un état voyou – alors quand des dispositions ont été prises, il faut que force reste à la loi et la loi, elle doit passer – elle doit être équitable pour tous – si on a élargi des personnes, il n'y a aucune raison qu'une seule personne reste privée de cette loi. »

Jean-Michel NINTCHEU

« Il y a encore des camerounais qui sont condamnés à de lourdes peines suite aux événements de février 2008. Ils sont encore en prison. Beaucoup n'ont pas bénéficié des deux décrets de mai 2008. »

Albert NZONGANG

« je ne me suis pas penché sur la question, par ce que, je sais que ces

arrestations sont à tête chercheuse – déjà, quand on sais que l'opération épervier a permis de mettre la main sur tous ceux qui ne pensent pas comme le pouvoir et a laissé dehors tous les autres détournés – je ne m'intéresse pas beaucoup quand on arrête quelqu'un et on lui colle un motif au Cameroun c'est régulier - c'est général. »

Cardinal Christian TUMI

« Tout ce que je connais par les chrétiens catholiques qui travaillent dans les prisons, c'est qu'il y a encore des gens qui sont encore en détention sans jugement ou qui sont jugés mais ne sont pas encore libérés. »

CE QUE PENSE L'ACAT...

Des années plus tard, certaines personnes arrêtées pour des motifs se rapportant à ces émeutes de février 2008 croupissent encore dans les geôles camerounaises, à l'instar de Simon-Pierre ESSOBO ANDJAMA incarcéré à la Prison centrale de Douala et occupant la cellule 15,



qui avait été interpellé quelques mois après les émeutes et condamné à 10 ans de prison. Ce dernier n'a pas bénéficié de la grâce présidentielle.

S'il est vrai que les deux décrets (n^{os} 2008/0174 et 2008/0175) du 20 mai 2008 visaient la commutation et la remise des peines des personnes condamnées pour les émeutes de fin février 2008 au Cameroun, l'ACAT certifie qu'en l'état actuel des choses, des centaines de personnes ont été libérées. Néanmoins, les enquêtes menées dans les prisons font ressortir qu'il existe encore des personnes arbitrairement arrêtées et illégalement détenues.

Le non respect des lois, codes et procédures est fortement à déplorer ici. Par ses agissements, le gouvernement Camerounais violent les **articles 4 et 6** de la *Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples* qui disposent respectivement que : « *La personne humaine est inviolable. Tout être humain a droit au respect de sa vie et à l'intégrité physique et morale de sa personne : Nul ne peut être privé arbitrairement de ce droit* » ; et que : « *Tout individu a droit à la liberté et à la sécurité de sa personne. Nul ne peut être privé de sa liberté sauf pour des motifs et dans des conditions préalablement déterminés par la loi ; en particulier nul ne peut être arrêté ou détenu arbitrairement* ».



Recommandation 4 : *Veiller à ce que les blessés reçoivent les soins médicaux et le soutien psychologique nécessaire, et veiller à ce que toutes les victimes reçoivent des réparations adaptées.*

DE L'AVIS DES ACTEURS...

Joe la Conscience

« J'ai fait des mois en prison par ce qu'on m'a accusé d'être l'un des instigateurs des émeutes de la faim. J'ai également perdu mon fils de 11 ans, tué par balles pendant que j'étais en prison. Personnellement, je n'ai jamais reçu quelque aide que se soit du gouvernement. »

Hervé NKOM

« Je crois que s'il y a un seul camerounais qui, quatre ans après, ressent ces événements, il faut qu'on le soigne c'est une thérapie collective d'abord pour qu'il y ait une meilleure gouvernance, que l'Etat soit prévisionniste, qu'il soit plus protecteur et qu'il réponde à la détresse des uns et des autres. Mais c'est aussi une thérapie collective pour qu'on sache qu'est ce qu'on peut perdre lorsqu'on va dans un mouvement spontané sans réfléchir.

Je ne néglige pas la détresse de certaines familles ou de certaines personnes mais je crois que si on ouvre la porte selon laquelle après les casés, l'Etat doit payer tout le monde, alors là c'est vraiment un boulevard que vous mettez devant les vandales. L'Etat doit être sélectif et comprendre la détresse des victimes.

L'Etat a réparé certains dégâts. Sur le plan collectif, l'Etat est entrain de réparer les routes brûlées pendant ces manifestations – sur le plan individuel, je ne peux pas parler aux noms des autres. Pour mon honnêteté intellectuelle, je ne peux parler que de ce que j'ai vécu. »

Jean-Michel NINTCHEU

« En réalité, rien ne s'est fait. J'ai la chance de rencontrer régulièrement les familles de victimes des événements de février 2008 et je puis vous dire, depuis 2008, aucunes de ces familles n'a été approchés.

Puisque ces exactions n'ont pas été reconnues, aucune enquêtes sérieuses n'a été ordonnée, et les auteurs de ses exactions sont restées impunis, personne n'a été poursuivie, les victimes de ces exactions n'ont pas été indemnisées comme ça devrait l'être.

Je pense qu'il faut continuer à mettre la pression sur les autorités de ce pays pour que non seulement les auteurs de ces massacres qui se sont déroulés en temps de paix - car le Cameroun n'était pas en guerre – il faut que les auteurs soient identifiés et sanctionnés conformément à la loi. »

CE QUE PENSE L'ACAT...

Après les émeutes de février 2008, les victimes et familles des victimes n'ont bénéficié d'aucune assistance de la part du gouvernement. Ceci laisse tout simplement penser que le gouvernement est resté depuis lors indifférent aux multiples attentes des victimes au sortir de cette crise sociale. A cela, affirme JEREMIE NGANTCHUI : « Depuis l'assassinat de mon fils, je suis dans de graves problèmes ? Il n'y a que l'Honorable NINTCHEU qui vient nous consoler. J'ai dépensé beaucoup d'argent à l'hôpital pour qu'on extraie les balles. J'ai enterré mon fils seul. C'est sur lui que je comptais pour prendre la relève dans cette famille. »

Faisant état de des multiples morts et blessés enregistrés au cours des émeutes de février 2008, il ressort des enquêtes aujourd'hui que les familles des victimes et les victimes n'ont reçu aucune assistance médicale et psychologique encore moins de réparation par rapport au préjudice subit.

Ce qui entraîne la violation de l'**article 16** de la *Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples* qui dispose que : « ... Les Etats parties à la présente charte s'engagent à prendre les mesures nécessaires

en vue de protéger la santé de leurs populations et de leur assurer l'assistance médicale... » ; et de l'article 14 de la *convention contre la torture* : « Tout Etat partie garantit, dans son système juridique, à la victime d'un acte de torture, le droit d'obtenir réparation et d'être indemnisée équitablement et de manière adéquate [...] En cas de mort de la victime résultant d'un acte de torture, les ayants cause de celle-ci ont droit à indemnisation ».



Recommandation 5 : *Coopérer pleinement aux éventuelles enquêtes internationales à venir.*

DE L'AVIS DES ACTEURS...

Joe la Conscience

« Si la communauté internationale qui a été complice de ces atrocités par son mutisme voudrait que lumière soit faite, elle doit amener le gouvernement Camerounais à accepter une commission d'enquête internationale ayant en son sein des personnalités indépendantes à la probité morale reconnue à l'internationale. »

CE QUE PENSE L'ACAT...

Au lendemain de la crise sociale de février 2008, la communauté internationale notamment certaines représentations diplomatiques ont dénoncé toutes les pratiques inhumaines observées. Toutefois, il s'est dégagé un sentiment qui a laissé entrevoir que cette communauté internationale n'a pas fait preuve d'engouement dans une démarche visant à amener le gouvernement camerounais à faire systématiquement la lumière sur la crise de février 2008. Cette démarche impliquant la facilitation d'enquêtes internationales libres, et la coopération des pouvoirs publics sur les violations des droits de l'homme enregistrées.

Sachant que, les instruments juridiques internationaux font état de la nécessité de l'établissement de la vérité lors d'une enquête internationale et/ou judiciaire, le gouvernement Camerounais, s'est vite contenté de présenter aux mécanismes internationaux des Droits de l'Homme à l'instar du Comité contre la Torture et l'EPU la face émergée de l'iceberg relativement aux émeutes de février 2008.

Cette attitude dénote de la supercherie du gouvernement Camerounais après les émeutes de février 2008.

Recommandation 6 : *Assurer une meilleure protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, pour créer un environnement propice à la tenue en 2011, des élections présidentielles libres, ouvertes, démocratiques et transparentes.*

DE L'AVIS DES ACTEURS...

Jean-Michel NINTCHEU

« Monsieur Biya a atteint son objectif de se faire élire à tout pris et à tous les prix. Nous avons dénoncé le fichier électoral qui n'était pas fiable. La suite des événements nous a donné raison. Puisque nous avons assisté en octobre 2011 à une caricature d'élection, à une véritable mascarade – tout le monde l'a relevé y compris les observateurs étrangers. Immédiatement après les élections, ELECAM a prétendu de manière unilatérale supprimer pratiquement 600 000 doublons du fichier et ceci s'est fait sans la collabo-

ration des partis politiques qui sont pourtant des acteurs du processus électoral. Vous comprendrez une fois de plus l'attitude du SDF vis-à-vis d'ELECAM que nous avons toujours considéré comme étant un simple organe du parti au pouvoir auquel il obéit et pour lequel il travaille véritablement. Nous avons exigé une refonte, tout comme tous les observateurs impartiaux et dans un premier temps, ELECAM nous a dit que s'était impossible. Il a fallu que Monsieur Biya sachant qu'il n'a plus rien à perdre, par ce qu'il a déjà eu le mandat qu'il voulait, - a ordonné la refonte des listes électorales. Mais ceci n'est pas suffisant ce que nous

proposons c'est un processus véritablement consensuel où tous les acteurs politiques participent – nous voulons l'introduction de la biométrie dans l'inscription sur les listes - de pouvoir remettre à chaque électeur sa carte dès qu'il s'inscrit. Ceci faciliterait la tâche aux électeurs qui déjà ne sont pas très motivés pour aller s'inscrire et qui considèrent que s'inscrire, avoir sa carte et aller voter est un parcours de combattant. Et sachant également que le résultat de son vote ne sera pas pris en compte tout compte-tenu des fraudes multiples et variées. Nous pensons que s'il y a une véritable volonté politique pour organiser les

élections transparentes au Cameroun, les conditions minimales évoquées doivent être prises en compte. Notamment la refonte des listes [qui est déjà ordonnée], l'introduction des données biométriques pour inscrire les camerounais, la délivrance des cartes d'électeurs au moment de l'inscription, les cartes portant éventuellement les photos des électeurs ce qui éviterait des fraudes à la carte d'électeurs et qui faciliterait l'identification, le bulletin unique, et surtout la recomposition d'ELECAM dans le respect de la loi et du principe de personnalité neutre. Je pense que c'est une insulte à l'intelligence collective des camerounais que de prétendre qu'il n'y a pas de personnalité neutre au Cameroun.»

Cardinal Christian TUMI

« Concernant l'élection présidentielle du 09 octobre 2011, mon opinion est qu'ELECAM n'avait pas tout ce qu'il fallait pour bien organiser les élections. J'étais détenteur de deux cartes d'électeurs – je pouvais voter deux fois. Il m'a été rapporté que des gens en avaient dix. Donc il est clair qu'ELECAM n'était pas à la hauteur dans l'organisation de ce scrutin.

Mais comme vous le savez bien, on va revoir les choses (refonte des listes électorales) est-ce qu'ils vont le faire en deux mois ? Je me demande. Ils vont recommencer les inscriptions à zéro pour veiller à ce que les morts ne participent pas aux élections et que les chefs n'inscrivent pas leurs sujets sans que ceux-ci ne soient au courant. Par ce qu'il est arrivé des situations où les chefs inscrivaient leurs sujets alors que ces sujets étaient déjà inscrits quelque part. Ce qui a créé une confusion. Donc je crois qu'il faut qu'Elecama ait tout ce qu'il faut pour bien organiser les élections. Autrement on va revenir aux mêmes problèmes.

Nous avons fait des propositions en 1993 depuis Bertoua où nous avons tenu notre conférence épiscopale. Nous avons proposé qu'il y ait une structure autonome avec tous les moyens financiers nécessaires pour organiser les élections depuis l'inscription jusqu'à la proclamation des résultats. Et nous avons

même proposé une loi – tout citoyen à des droits – on nous a dit qu'on se mêlait de ce qui ne nous concernait pas. Pour en finir, on a concocté une expression : ELECAM. Que veut dire Elecama? Elections cameroon : en anglais cela ne veut rien dire – pourquoi ne pas faire comme tout le monde à savoir parler d'une commission indépendante des élections - Cameroon elections ça se comprend - mais elections cameroon ça ne veut rien dire. »

Albert NZONGANG

« J'étais candidat à l'élection présidentielle du 09 octobre 2011 et je n'ai pas pu voter. Ceux qui se promenaient avec des badges estampillés « OBSERVATEUR » ne se sont même pas arrêtés pour m'écouter. Ils étaient conduits par les membres du RDPC et finalement, quelques jours après les élections, les résultats circulaient déjà avant même que la commission se réunisse et décide. Chez nous, la honte ne tue pas. On a prétendu qu'après les événements de 2008, après le chômage, après le fait que notre économie dégingole, les gens ont eu toujours confiance au Président sortant au point de lui donner plus de points qu'il n'en avait eu depuis des années : 80% dans une démocratie moderne ça dit tout.

Au vu de ce résultat on se croirait dans un eldorado où tout le monde est content. En fait, nous sommes dans un pays où le travail est l'exception et le chômage la règle, dans un pays où on achète des Caterpillars on les met sous bâche derrière les maisons des ministres alors que nos agriculteurs ne demandent que cela pour enrichir davantage ceux qui nous gouvernent. Si la production du Cameroun venait à se développer, se sont ceux qui tirent profit du commerce extérieur qui seraient encore plus riche mais comme ils ne veulent pas s'endetter pour gagner plus d'argent, le peu d'impôt qu'on verse ça suffit pour les entretenir.

Nous avons demandé le temps pour mettre en place les instruments de la démocratie. Par ce que la démocratie n'est pas un mot qui s'adapte aux besoins locaux. Où on est démocrate ou on ne l'est pas. Et la démocratie commande déjà en matiè-

re d'élections législatives que le vote soit uninominal, le peuple fait confiance à un individu et non à un groupe d'individus. Un groupe d'individus n'a pas de responsabilité. Donc le système de liste est une manière de flouer le peuple. Car il suffit que monsieur NZONGANG soit populaire et aimé dans son village pour qu'on mette derrière lui trois grands bandits qu'il va amener à l'Assemblée Nationale. Alors nous continuons à demander que la loi électorale soit améliorée et ressemble à ce que la loi électorale dans un pays démocratique doit être. Nous continuons à demander que ceux chargés d'animer les élections - à défaut de l'administration par ce que dans les pays que nous imitons, c'est l'administration qui organise le vote - à la seule différence que dans ces pays, l'administration est neutre. On ne devient pas directeur par ce qu'on milite dans le parti du président. On est directeur par ce qu'on a le mérite pour diriger une section administrative des affaires de son pays. Tandis que chez nous, on devient quelqu'un à cause du militantisme supposé dans le parti au pouvoir. Donc ce qui était difficile hier avec l'administration l'est encore plus avec ce que le chef de l'Etat a lui-même choisi dans son parti et qui sont du jour au lendemain passés de partisan à neutre : ça c'est magique ! – même à l'Eglise ça ne se passe pas aussi rapidement. Donc nous continuons à dire que cette commission soit dissoute – A défaut de trouver des gens neutres, mettre en place une commission paritaire qui regroupe les représentants du parti au pouvoir connus et des représentants des partis de l'opposition comme en Côte d'Ivoire et que la loi électorale soit une loi électorale unique et non avoir une loi pour élire les conseillers, une autre pour élire les députés et une autre pour élire le Président. Egalement, que l'influence que les riches exercent sur les électeurs cesse par l'installation d'un bulletin unique. Car vous savez que la combine ici voudrait qu'on dise aux électeurs de sortir avec les bulletins des autres. Or s'il y a un bulletin unique, vous ne sortirez avec rien – ça c'est pour protéger les électeurs. Il y a un certain nombre de petites choses que le

président qui a presque 80 ans devrait faire pour que son souvenir reste quand même dans la mémoire des camerounais comme quelqu'un qui ne s'est pas perpétué dans l'erreur. Nous continuons à croire qu'un rayon de nationalisme le traverserait, lui qui est chrétien, afin de faire du Cameroun un pays qui vivra après lui et non qui sera en guerre après lui. »

Hervé NKOM

« Globalement les élections se sont bien passées, nous remercions Dieu, que ceux qui attendaient que se soit le début de l'apocalypse aient eu tort. Il faut que nous soyons dans une société d'harmonie que chacun soit républicain et accepte que la règle de la majorité joue. Nous avons une institution qu'on appelle ELEC-CAM- elle est très jeune et elle a fait face à une épreuve et peut-être pas totalement armée – donc beaucoup de dysfonctionnements qu'on a pu constater mais qui n'étaient pas de nature à altérer les résultats doivent être corrigés par ELEC-CAM et de plusieurs manières – il faut que le peuple ait les moyens de son ambition. Si on crée

une institution indépendante pour gérer les élections, il faut qu'on donne les moyens à cette institution qui sont des moyens technologiques, humains, etc. Sans vouloir juger ELEC-CAM, on a vu qu'elle a besoin d'hommes, de femmes et des logiciels pour mettre tout le monde en confiance. On oublie souvent quelque chose : le vrai secret des élections, c'est la confiance, c'est la construction de la confiance. C'est dire que chacun y aille quelque soit son avis en se disant j'y vais mon vote sera respecté que je gagne ou que je perde. Or nous étions là avec un élément essentiel qui n'a pas été géré en amont. C'est-à-dire que nous étions dans une société de suspicion – même si nous avions la chance par ce que – je ne suis pas

du SDF, mais le SDF a été responsable en tant que mouvement républicain en allant à cette élection en ne permettant pas que le chaos soit installé – puisqu'il y a des entrepreneurs de chaos qui rôdent - Nous étions donc dans une société où il n'y avait pas totalement la confiance et on jetait la suspicion sur une élection quelque soient les conditions dans lesquelles elle devait se dérouler. Aujourd'hui donc, qu'on a le recul, on a un peu de temps, je crois qu'il faut construire la confiance – avec la refonte des listes électorales, donner des moyens à Elections Cameroon, le rendre plus puissant, convaincant et faire en sorte

chance par ce que c'est la porte ouverte à certaines combines - comme présentement, certains s'attendent à ce qu'on prolonge le mandat de l'Assemblée – moi je ne suis pas d'accord – il faut qu'on aille aux élections à temps pour qu'il y ait le renouvellement – c'est la vie, le renouvellement.

Alors la refonte est incontournable maintenant par ce que d'abord, il faut que la population électorale soit conforme à la population nationale - il ne faut pas qu'elle soit une population artificielle, fictive. Si le Cameroun compte aujourd'hui 22 millions d'habitants, il faut savoir le

nombre des gens en âge de voter, qui ont leurs droits et que se soit conforme. Pour moi, le plus grand parti et le plus dangereux est le parti de l'abstention.

Lorsqu'un citoyen se met dans la spirale de la marginalité, il devient un anarchiste, un danger pour la République. Il faut donc que les acteurs, les partis politiques, la société civile, vous et



moi, on construisse la communication adéquate pour convaincre le citoyen et créer en lui le sentiment d'appartenance et d'engagement qui l'amène à poser l'acte citoyen. Mais cela doit être fait dans le respect et la liberté. Par ce que le choix que nous avons au Cameroun c'est que le vote n'est pas obligatoire – cela a ses avantages et ses inconvénients – Mais vous verrez un pays comme la Belgique où le vote est obligatoire, ils ont fait trois ans sans gouvernement. Dans la démocratie moderne, le vote n'est pas obligatoire, mais il est quelque part dans l'obligation des acteurs politiques – l'article 3 de la constitution confie aux partis politiques l'expression du suffrage universel de convaincre leurs adhérents et les citoyens à ai-

que les acteurs de la vie politique qui sont des partis politiques, la société civile, l'un et l'autre, soit dans la confiance en disant que chacun aura le respect des résultats et personne n'essayera de tricher – Il est vrai que Ananias et safiria ont été les premiers à voler les deniers de culte - donc dans toutes les sociétés vous trouverez toujours...- Mais il faut que globalement nous construisions la confiance. Donc je crois que le travail qu'il y a à faire aujourd'hui par les uns et les autres, c'est que la refonte est incontournable, - la raison pour laquelle on ne pouvait pas la faire pendant l'élection présidentielle est qu'il n'y avait pas le temps – et il ne fallait pas du tout renvoyer les élections – moi je suis un républicain et suis contre tout report d'é-

mer la démocratie. Par ce qu'une démocratie qui manque de participation, manque de légitimité. C'est ça le problème – le problème c'est que le parti de l'abstention n'empêche pas qu'on ait un gouvernement – mais il y a quelque part comme une frustration de légitimité – il faut l'enlever – un pouvoir qui trouve toute sa légitimité y compris dans les cercles des opposants est un pouvoir qui dure et c'est un pouvoir républicain. Un pouvoir qui n'est plus légitime...il se passe quelque chose. Je pense qu'il faut qu'on s'investisse tous maintenant dans une large campagne pour convaincre les jeunes, les femmes et tous ces marginaux qui, pour certains, pour des raisons alimentaires, économiques, sociales ont désespéré de la République. Il faut qu'on construise dans une société de solidarité qui fasse en sorte que tout le monde

soit acteur. Donc nous devons avoir une société où l'agneau peut dormir à côté du loup sans être mangé. Je suis peut-être idéaliste – mais on doit marcher ensemble. Or vous avez des gens qui ont une conception de la politique qui veut que tout examen critique est vu comme une mise en cause personnelle et ça créé des morosités. »

CE QUE PENSE L'ACAT...

Le dernier scrutin a été le théâtre de multiples irrégularités, ce qui a entraîné la contestation des résultats par une bonne frange des hommes politiques.

L'élection présidentielle du 09 octobre 2011 a connu de vives revendications de la part des partis politiques et des acteurs de la société civile relativement au non respect

des lois et des procédures en matière électorale. Il a été observé, durant le processus, des irrégularités liées à la double inscription sur les listes électorales, la présence des noms des personnes décédées, la mauvaise qualité de l'encre, l'absence de certains bulletins de candidats, le défaut des noms sur les listes des personnes régulièrement inscrites, la contestation de la composition d'ELECAM, etc.

Nonobstant toutes ces irrégularités, le défi reste aujourd'hui de parvenir à une organisation libre, transparente et démocratique du double scrutin législatif et municipal probable de Juillet 2012 au regard de la nouvelle **Charte Africaine pour la Démocratie, les élections et la bonne gouvernance (CADEG)**.



CONCLUSION – RECOMMANDATIONS

Aussi vrai que le Cameroun soit un "Etat de droit" - aussi vrai qu'il soit un "Etat démocratique", l'observateur averti note qu'il lui reste toutefois encore du chemin à parcourir. Cette assertion trouve sa justification dans les multiples violations des libertés publiques, notamment le non respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales dont on ne saura énumérer.

Convaincu qu'un Etat démocratique a la responsabilité de garantir les droits fondamentaux de l'individu tels que proclamés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et que les libertés fondamentales doivent se trouver assurées par les mécanismes de l'Etat de droit, dans lequel les autorités politiques sont soumises au respect du même droit, l'ACAT note que le Cameroun demeure toujours en marge du véritable jeu démocratique et d'Etat de droit.

Les différents mouvements qu'a connu le Cameroun ces deux dernières décennies dont les villes mortes des années 90, le Commandement Opérationnel avec, entre autre, l'affaire des neuf (09) disparus de Bependa, les émeutes de février 2008, sont la manifestation d'une crise économique, sociale et politique qui ne garantit pas la stabilité du Cameroun pour un meilleur équilibre social.

Toutefois, pour une meilleure assurance de cet équilibre social, le gouvernement camerounais se doit, entre autre, d'entretenir des plates-formes de collaboration avec la société civile.

A cet effet, l'ACAT-Littoral invite une fois de plus le gouvernement Camerounais à prendre en considération les recommandations déjà faites en février 2009. Il s'était agit de :

1. *Reconnaître publiquement et condamner le recours excessif à la force par les forces de sécurité de l'Etat, au cours des manifestations de fin février 2008;*
2. *Diligenter une enquête judiciaire, indépendante et impartiale, sur les crimes et violations graves aux droits de l'homme commis fin février 2008, afin que les responsables soient jugés et condamnés conformément à la loi. Le rapport et les résultats de cette enquête devront être publics;*
3. *Relâcher toutes les personnes qui sont encore en détention et qui ont été arbitrairement arrêtées, illégalement détenues, ou injustement condamnées pendant et après les événements de fin février 2008;*
4. *Veiller à ce que toutes les victimes ou leurs ayants droits reçoivent des réparations adaptées;*
5. *Créer une commission Internationale neutre en vu de faire le bilan réel de la crise sociale de février 2008;*
6. *Elaborer un code électoral unique et consensuel avec la participation accrue de toutes les forces sociales et dissoudre le conseil électoral actuel pour le reconstituer en partant des dispositions pertinentes de l'article 8 de la loi 2006 créant ELECAM afin de garantir un environnement propice à la tenue du double scrutin probable de 2012 en l'occurrence les élections municipales et législatives libres, ouvertes, démocratiques et transparentes.*

Ce rapport a été réalisé avec le soutien financier du Comité Catholique Contre la Faim et Pour le Développement (CCFD) - Terre Solidaire.

ACAT - Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (Cameroun/Littoral)

B.P 213 Douala / Cameroun

Tél: (237) 33 40 42 96 / 99 85 14 71

Fax: (237) 33 40 42 96

E-mail: ltbranch@yahoo.fr

SUIVI DES RECOMMANDATIONS

Vers une indifférence des pouvoirs publics...?

Février 2012